



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

Investissement en matière d'assainissement pluvial

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Monsieur EPPLIN et Madame BILLY, ayant quitté la séance sans désigner de mandataire, sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Eau**Investissement en matière d'assainissement pluvial**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Il est rappelé que l'article 16 du décret n°94-469 du 3 juillet 1994 impose aux communes une étude nommée « schéma directeur d'assainissement », répondant à cette préoccupation. Ce décret fait obligation aux communes d'élaborer un programme d'assainissement, concrétisé par un schéma directeur d'assainissement, permettant de dégager sur le long terme la politique communale d'assainissement.

Ce schéma directeur s'appuie sur les zonages déjà effectués et qu'il convient aujourd'hui d'actualiser.

Cette étude reprendra et actualisera les éléments déjà disponibles (zonages), et les complétera par une modélisation des réseaux d'assainissement en vue d'affiner le dimensionnement des ouvrages (bassins d'orages de la Brèche et du Donjon, collecteurs...) dans le cadre de l'évolution urbaine et périurbaine (grands projets, zones industrielles, voiries...).

L'objectif est un schéma directeur réalisé pour le 1^{er} trimestre 2004 en collaboration avec les services de la CAN et en intégrant les données disponibles auprès d'eux. Celle-ci sera sollicitée pour un co-financement.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimée à 75.000 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- § Autoriser le lancement de la consultation auprès des bureaux d'études
- § Inscrire les crédits correspondants
- § M'autoriser à solliciter les différents financeurs (CAN, Agence de l'Eau, Conseil Général) pour des participations à cette étude.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT